

NOTE D'ANALYSE POLITIQUE

LES RELATIONS CANADA-AFRIQUE À L'ÈRE DE LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Par Benjamin K. Musampa,

Maitrise en droit international et politique internationale. Expertise : Coopération Sud-Sud et gouvernance des ressources naturelles. Spécialités : Afrique subsaharienne, Amérique latine

RESUMÉ

Cette note tente d'analyser la diplomatie économique du Canada envers le continent africain en rendant compte du double enjeu auxquels sont confrontée les Etats africains. D'une part, la poursuite de leurs intérêts stratégiques avec le Canada et d'autre part l'établissement des conditions favorables pour une contribution plus large du Canada dans le processus d'industrialisation axé sur la valorisation des ressources naturelles comme l'évoque la Vision Minière Africaine (VMA). Pour atteindre cet objectif, il incombe aux dirigeants africains de déterminer leurs priorités afin d'adopter une vision stratégique propice à l'industrialisation du continent. Simultanément, le Canada dispose des leviers nécessaires afin de soutenir cette vision en l'occurrence une diaspora africaine de plus en plus nombreuse et hautement qualifiée et une expertise de renommée mondiale dans la gestion et mise en valeur des ressources naturelles. Une telle démarche irait de pair avec la pérennisation et prospérité de ses investissements dans le secteur des ressources naturelles en Afrique subsaharienne.

CONTEXTE

Cette note s'inscrit dans un contexte post-électoral donnant lieu à l'élection de Justin Trudeau, du Parti Liberal du Canada (PLC), en novembre 2015, comme Premier ministre du Canada après une décennie de gouvernement Conservateur sous Stephen Harper.

IDÉES MAJEURES

- L'émergence d'une diplomatie économique canadienne suite à l'annonce par le gouvernement Harper d'un nouveau Plan d'action sur les marchés mondiaux considérant désormais les intérêts commerciaux du Canada comme une priorité, tant en matière de développement que de relations internationales.
- Fusion de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Dorénavant, l'aide canadienne au développement se fonde sur une logique économique (rôle du secteur privé, privatisation, exportation) et l'efficacité (gestion patineuse des dépenses publiques, réduction du rôle de l'Etat).
- La diaspora africaine canadienne comme capital humain et la mise en valeur des ressources naturelles de l'Afrique afin d'accompagner l'industrialisation du continent.

PROBLÉMATIQUES

- Les dirigeants africains ont-ils un agenda stratégique afin de poursuivre des relations durables et équitables avec leurs homologues canadiens et promouvoir le processus d'industrialisation du continent ?
- Le nouveau gouvernement Trudeau parviendra-t-il à poursuivre une diplomatie économique au-delà des intérêts strictement commerciaux du Canada en tenant compte du rôle croissant des puissances émergentes (Chine, Inde, Brésil) sur le continent africain ?

MOTS CLÉS

Afrique-Canada; Diplomatie économique ; Industrie minière

LES RELATIONS CANADA-AFRIQUE À L'ÈRE DE LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Introduction

L'élection de Justin Trudeau, du Parti Liberal du Canada (PLC), en novembre 2015, comme Premier ministre du Canada après une décennie de gouvernement conservateur sous Stephen Harper, fait couler beaucoup d'encre. En effet, un nouveau débat émerge sur la nécessité pour ce nouveau gouvernement de redéfinir les priorités du Canada en matière de diplomatie économique, notamment, à l'égard du continent africain. En 2013, le gouvernement Harper annonçait un nouveau Plan d'action sur les marchés mondiaux considérant désormais les intérêts commerciaux du Canada comme une priorité, tant en matière de développement que de relations internationales. Simultanément, s'est effectué la fusion de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Ainsi, l'aide canadienne au développement se fonde désormais sur une logique économique (rôle du secteur privé, privatisation, exportation) et l'efficacité (gestion patineuse des dépenses publiques, réduction du rôle de l'Etat).

Cette nouvelle perspective des relations bilatérales qu'a entretenu le gouvernement conservateur durant ces dernières années avec les pays en développement contraste avec les valeurs de l'internationalisme libéral, courant ayant caractérisé la politique étrangère du Canada depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Cette approche des relations internationales articulée par les gouvernements libéraux, sous Leaster B. Person (1963-1968), Jean Chrétien (1993-2003) ainsi que Paul Martin (2003-2006), a façonné l'engagement du Canada envers les pays en développement, notamment, ceux d'Afrique subsaharienne. Ainsi, les relations bilatérales entre le Canada et l'Afrique furent fondées sur la promotion de valeurs libérales « pancanadienne » telles que la démocratie, le respect de droits de l'homme, du libre marché, de la justice sociale et de la primauté du droit². L'intention affichée par les autorités canadiennes de l'époque, consistaient à perpétuer un mythe selon lequel le Canada serait un royaume paisible et bon citoyen du monde³.De surcroit, cela a permis au Canada de poursuivre ses objectifs stratégiques et géopolitiques en se positionnant au sein du système international comme une puissance moyenne et aux apparences neutres.

^{1.} MORIN, D, ROUSSEL, D, 2014

^{2.} FONTAINE, K, 2013

^{3.} MASSIE, ROUSSEL, 2008

Par ailleurs, les relations entre le Canada et l'Afrique subsaharienne demeurent limitées au niveau commercial. Force est de constater que la place restreinte qu'occupe l'Afrique dans l'agenda du Canada tient du fait que celui-ci, contrairement aux puissances Européennes traditionnelles (France, Royaume Unis, Belgique) ne partage pas de passé colonial avec le sous-continent africain. Conséquemment, les communautés d'origine africaines demeurent minoritaires au Canada comparativement aux diasporas africaines établies en Europe occidentale. Ainsi, les élites politiques canadiennes peinent à intégrer les groupes de pressions issues des diasporas africaines pouvant influer sur le processus décisionnel en politique étrangère canadienne. Cela dit, l'élaboration d'une politique africaine au Canada demeure une question de choix et non de nécessité⁴.

Pour sa part, l'Afrique subsaharienne a enregistré, depuis le début des années 2000 jusqu'à récemment, des taux de croissance moyens atteignant les 5%. Les multiples facteurs de cette croissance résidaient principalement dans une meilleure gestion macroéconomique; l'émergence de classes moyennes; l'envolée des cours des matières premières (agricoles, minières, pétrole) favorisé par un renforcement de la coopération avec les pays émergents dont la Chine, l'Inde et le Brésil ainsi que l'accroissement des flux d'investissements directs étrangers (IDE). Ce narratif fut soutenu par des études et analyses provenant de diverses organisations internationales d'envergures telles que la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD). Toutefois, d'autres voix discordantes soutiennent que cette croissance du sous-continent relevait principalement de la hausse des cours des matières premières stimulées par la forte demande des économies émergentes mentionnés plus haut manifestant depuis deux ans des signes d'essoufflement à l'instar de la Chine et du Brésil. Ainsi, le taux de croissance à l'échelle du continent s'est quelque peu estompé passant de 4.6% en 2014 à 3.7% en 2015⁵, s'agissant du taux de croissance le plus bas depuis 2009 soit au lendemain de la crise financière.

Récemment, la chute des cours de matières premières causée, entre autre, par la baisse, depuis 2014, de la croissance chinoise, principal acquéreur de matières premières (pétrole, minerais, denrée agricoles) sur le continent, fait resurgir le spectre de ladite malédiction des ressources tant redoutés par bons nombre de pays africains tributaires des exportations de matières premières, en l'occurrence l'Angola, le Nigeria et la République du Congo. Également, le sous-continent est confronté à d'importants défis, tels que la perpétuation

^{4.} MEDHORA, SAMY, 2013

^{5.} Banque Mondiale, 2015

de la menace terroriste dans l'ensemble du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, les épidémies à l'instar d'Ebola ainsi qu'une recrudescence des crises politique en vue d'échéances électorales.

Compte tenu de ce qui précède, la présente note a pour objectif de rendre compte du double enjeu auxquels sont confrontée les Etats africains face à la diplomatie économique du Canada. D'une part, la poursuite de leurs intérêts stratégiques et d'autre part établir des conditions favorables pour une contribution plus large du Canada dans leurs processus d'industrialisation axe sur la valorisation des ressources naturelles. Ainsi, dans un premier temps, nous établirons un état des lieux de la diplomatie économique du Canada; ensuite, nous porterons un regard sur les relations entre le Canada et l'Afrique; en troisième lieu, nous effectuerons une étude de cas sur les initiatives du Canada dans le secteur minier en Afrique. Enfin, nous émettrons des recommandations auprès du gouvernement canadien quant à une nouvelle façon d'appréhender les relations économiques avec l'Afrique.

1. La diplomatie économique du Canada: Etat des lieux

L'émergence de la diplomatie économique telle que nous l'observons aujourd'hui résulte de la victoire du libéralisme sur le communisme au début des années 1990. Cette mutation de l'histoire a engendré l'accélération de la mondialisation économique et par ricochet le retour du rôle de l'économie dans les relations entre Etats. Ainsi, la chercheuse britannique Susan Strange, spécialiste des théories de l'économie politique internationale, stipule que cette nouvelle phase de la mondialisation économique est caractérisée par une érosion de la capacité des Etats à définir les règles du jeu économique et social mondial en raison de l'émergence de nouveaux acteurs privés (multinationales, firmes d'audits, organisations liés au crime organisé)⁶. Ainsi, ces acteurs économiques privés exercent désormais une plus forte influence sur les Etats. Comme le souligne Éric Denécé⁷, la compétition entre les Etats-nations consiste à une bataille perpétuelle pour le contrôle des technologies et des marchés mondiaux. Selon le même auteur, il incombe, également, aux Etats de créer un environnement propice afin que les acteurs économiques nationaux puissent combattre avec efficacité, notamment sur la scène internationale en orientant le renseignement national sur les questions commerciales. In fine, la fonction de la diplomatie économique sert à faciliter l'accessibilité des entreprises nationales aux marchés étrangers privilégiés en tentant par

^{6.} STRANGE, SUZANNE, 2011

^{7.} DENECE, E, 2011.

tous les moyens de réduire l'influence d'éventuels compétiteurs.

Tel qu'évoqué plus haut, un changement fondamental s'est effectué en matière de politique étrangère canadienne sous le gouvernement Harper, favorisant désormais la diplomatie économique. En effet, le Plan d'action sur les marchés mondiaux⁸, annoncé en 2013, avait pour ambition de créer des emplois et des opportunités d'affaires pour les canadiens et le fusionnement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Il s'agissait pour ce gouvernement de placer la diplomatie économique au cœur des relations diplomatiques qu'entretient le Canada avec les autres nations du monde. À l'instar des pays comme les Etats-Unis, la Chine et la France, le gouvernement conservateur, en élaborant sa nouvelle politique, souhaitait que toutes les ressources diplomatiques du gouvernement du Canada soit misent à disposition du secteur privé afin qu'il atteigne les objectifs commerciaux fixés par le Plan d'action dans les principaux marchés clé pour le Canada. Ces objectifs consistent, entre autres, à promouvoir les capacités industrielles et les avantages concurrentiels des entreprises canadiennes désireuses d'exporter leurs savoir-faire vers de nouveaux marchés. L'intérêt du gouvernement Harper envers le continent africain s'est articulé autour de l'accès des entreprises canadiennes aux marchés émergents du continent offrant des débouchés particuliers. Plusieurs critères déterminaient le choix de ces marchés émergents, entre autres, les pays avec lesquels le Canada entretient des relations d'investissement; dans lesquels il pourrait bénéficier de l'avantage du premier venu; participer à la construction d'infrastructures ou à la formation de gens compétents ainsi que les pays dans lesquels la responsabilité sociale des entreprises canadiennes leur confère un avantage⁹.

2. Vers une nouvelle dynamique des relations économiques Canada-Afrique ?

En 2013, le commerce bilatéral du Canada avec l'Afrique atteignait 13.3 milliards \$US. Selon le Centre International du Commerce, la part des importations provenant d'Afrique serait de 3 % tandis la part des exportations canadiennes vers l'Afrique représenterait moins de 1%¹⁰.

Par ailleurs, en 1960, les exportations canadiennes n'étaient que d'1.5% et moins de 0.5%

^{8.} MAECI, 2013.Plan d'action sur les marchés mondiaux : La stratégie commerciale pour créer des emplois et des occasions pour les Canadiens. http://internatio-nal.gc.ca/global-markets-marches-mondiaux/assets/pdfs/plan-fra.pdf

^{9.} Supra 10

^{10.} Supra 2

pour les importations en provenance d'Afrique subsaharienne¹¹. Ces ratios sont demeurés inchangés au cours des cinquante dernières années. Depuis 2010, le gouvernement canadien a conclu des accords sur la promotion et la protection des investissements (APPIE) avec neuf pays d'Afrique subsaharienne, entre autres, la Tanzanie (en vigueur depuis 2013), la Cote d'Ivoire (en vigueur depuis avril 2015) le Sénégal (signé en décembre 2014), le Burkina Faso (signé en avril 2015), le Cameroun (signé en mars 2014), le Mali (signé en novembre 2014)¹². Néanmoins, il faut souligner que ces APPIE, porteurs de croissance et prospérité pour les parties engagées contiennent également des clauses désavantageuses pour les Etats engagés telles les clauses de stabilisation¹³. Ces clauses font également partie d'un ensemble de politiques anti-inflationnistes incluant les mesures d'incitations fiscales favorables aux multinationales américaines, canadiennes ou européennes, de privatisation d'entreprises d'États ainsi que d'annulation des restrictions relatives à la propriété étrangère fortement recommandés par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) entre les années 1980 et 1990. Ainsi, ces Institutions Financières Internationales (IFI) encourageaient les pays en développement (PED) à adopter ses Plans d'ajustements structurels (PAS) afin de redresser leur situation économique. Ces politiques de développement imposées par ces IFI, œuvrant pour une réduction du rôle de l'État devant faciliter l'accroissement des IDE dans le secteur minier en Afrique subsaharienne, ont favorisé l'application de mesures fiscales incitatives pour des sociétés transnationales (STN) opérant au sein d'industries d'exportation comme le secteur minier. Par ailleurs, ces entreprises canadiennes souhaitant investir en Afrique bénéficient de soutiens à plusieurs niveaux. Au niveau gouvernemental, il y a la compagnie d'Etat Exportation et Développement Canada (EDC) mandaté pour offrir aux exportateurs canadiens des services de financement, d'assurance et de cautionnement mais également son expertise des marchés étrangers¹⁴. En 2014, celle-ci, a supporté 351 entreprises canadiennes pour un volume d'affaires de C\$ 1.6 milliards dont C\$ 323 millions en Angola, 221 millions C\$ en Côte d'Ivoire et 220 millions C\$ en Afrique du Sud, représentant les trois plus grands pays africains en terme de volume d'affaire apportées par EDC¹⁵. Tandis qu'en 2011, elle supportait 457 entreprises canadiennes à travers 46 pays

^{11.} Supra 2

^{12.} Un Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APPIE) est un accord bilatéral visant à protéger et à promouvoir l'investissement étranger par des droits et des obligations juridiquement contraignants. Un APIE atteint ses objectifs en énonçant les droits et obligations de chacun des pays signataires à l'accord quant au traitement de l'investissement étranger. En général, l'APIE contient des exceptions aux obligations, telles que convenues entre les parties. http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/fipa-apie/index.aspx?lang=fra

^{13.} Les clauses de stabilisation dans les accords de développement économique ou dans les contrats d'Éta constituent l'instrument le plus efficace à la disposition de l'investisseur étranger souhaitant se prémunir contre le risque de change in law. https://www.iblj.com/abstract. htm?ref=32009267-292

^{14.} http://www.edc.c/FR/Pages/default.aspx

^{15.} http://www.cim.org/~/media/Subsites/Franco-Mine/Presentations/2015/Franco-Mine%202015%20panel%202%20Stephen%20Wilhelm%20EDC.ashx

du continent comptabilisant 2.39 milliards C\$ en transactions¹⁶. Parallèlement, il existe plusieurs initiatives privées dont le Conseil Canadien pour l'Afrique (CCA)¹⁷ établi pour favoriser l'expansion du commerce et des investissements entre le Canada et l'Afrique dans divers secteurs dont la finance, les assurances et les ressources naturelles. Il réalise cette mission, entre autre, à travers les services conseils et les conférences d'envergures. Ainsi, s'organise, depuis sept ans maintenant, le Forum Africa à Montréal¹⁸. Ce forum est désormais reconnu comme la plus importante plateforme nord-américaine de rencontres pour les investissements en Afrique. La dernière édition de ce forum, auquel ont également pris part le Premier ministre du Québec Philippe Couillard, avait pour thème : «Horizon 2025 : Investissements et opportunités d'affaires en Afrique». Certes ces initiatives attestent d'une volonté des décideurs politiques et privés canadiens de s'engager en Afrique subsaharienne, toutefois, un partenariat économique durable et profitable aux deux entités doit être étudié. Afin d'appréhender les relations économiques entre le Canada et l'Afrique subsaharienne, les lignes qui suivent aborderont l'apport de l'industrie minière et extractive canadienne sur les économies du sous-continent.

3. Le Canada et les ressources minières africaines : Enjeux et perspectives

De surcroit, la prééminence des compagnies minières en Afrique subsaharienne tient du fait que le Canada est un pionnier de l'exploration minière avec la ville reine de Toronto comme capitale mondiale du financement minier. En effet, plus de 75% des sociétés mondiales d'exploration et d'exploitation minière ont leurs sièges sociaux au Canada et approximativement 60% de celles qui sont cotés en bourse s'enregistrent à Toronto¹⁹. Au fil des années, le Canada est ainsi devenu pour les compagnies minières l'équivalent de la Suisse pour les compagnies financières. Conséquemment, le Canada est devenu un pays incontournable dans le développement de l'industrie extractive mondiale.

En 2012, près de la moitié des projets miniers financés par la Bourse de Toronto (TSX)²⁰ étaient réalisés à l'extérieur du Canada et on a recensé 354 sociétés étrangères durant cette même année²¹. Parallèlement, la Bourse de Toronto abritait, à la même époque, 185

 $^{16.\,\}mathsf{MEDHORA},\,\mathsf{SAMY},\,\mathsf{2013}$

^{17.} http://ccafrica.ca/

^{18.} Le Forum Africa est un événement biennal organisé par Afrique Expansion, la Banque africaine de développement et Export Québec, en collaboration avec Afreximbank, l'African Business RoundTable (ABR) et le Conseil Canadien pour l'Afrique.http://www.forumafricanada.com/en/#

^{19.} HERAUX, B. 2013 http://mining.ca/sites/default/files/documents/ChambredecommerceCapitalminiere.pdf

^{20.} Supra 9

^{21.} Supra 9

compagnies minières actives sur le continent africain détenant un total de 684 concessions minières. La plupart de ces compagnies exploitent des gisements d'or, des diamants, de cuivre, d'uranium provenant du Madagascar, de la Tanzanie, la Zambie, la République démocratique du Congo (RDC), le Ghana, le Gabon et le Burkina Faso. Ces pays sont les principaux récipiendaires de capitaux obtenus au Canada pour le financement des projets miniers²². Par ailleurs, les actifs miniers canadiens (AMC) en Afrique ont atteint 27.42 milliards C\$ avec 133 compagnies actives sur le continent dont 58 en Afrique de l'Ouest, 40 en Afrique de l'Est, 34 en Afrique australe, 20 en Afrique centrale et 5 en Afrique du Nord²³. Les trois plus importants récipiendaires de ces investissements furent respectivement la Zambie (6.99 milliards C\$), le Madagascar (4.13 milliards C\$) et la RDC (3.37 milliards C\$)²⁴.

Cependant, le rôle de certaines compagnies minières au Canada et à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et en Asie est régulièrement pointé du doigt par des ONG locales et internationales concernant d'éventuelles violations des droits humains des communautés avoisinantes et les dégâts environnementaux causés par leurs activités sur ces territoires. Etrangement, bien qu'étant un chef de file en matière d'investissements miniers dans le monde, le Parlement canadien n'est toujours pas parvenu à se doté de mécanisme juridique permettant de sanctionner l'irresponsabilité sociale ou environnementale des entreprises canadiennes œuvrant au-delàs de ses frontières²⁵. Afin de remédier à l'absence de contrôle juridique des projets miniers canadiens poursuivis à l'étranger, le gouvernent canadien sous Stephen Harper a mis en place un certain nombre de mesures en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE)²⁶. En novembre 2014, le gouvernement canadien dévoilait sa stratégie améliorée en matière de RSE intitulée : Le modèle d'affaires canadien : Stratégie de promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes²⁷. A travers cette nouvelle initiative, le gouvernement canadien exprime ainsi une volonté de voir les entreprises canadiennes promouvoir les valeurs canadiennes tout en opérant selon les plus hauts standards éthiques.

^{22.} BHUSHAN, A, 2013, http://www.nsi-ins.ca/wp-content/uploads/2014/05/Report-Canada-and-Africas-Natural-Resources-FRENCH.pdf

^{23.} Ressources naturelles Canada, Actifs miniers canadiens (AMC) selon le pays et la région, en 2013 et en 2014 | http://www.rncan.gc.ca/mines-materiaux/publications/15407

^{24.} Supra 13

^{25.} CAMPBELL, B, LAFORCE, M, 2010. http://id.erudit.org/iderudit/1009370ar

^{26.} http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/assets/pdfs/Faits_saillants_Strategie_RSE_amelioree_1_page_FR.pdf

^{27.} http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/assets/pdfs/Faits_saillants_Strategie_RSE_amelioree_1_page_FR.pdf

Par ailleurs, l'essor du secteur minier en Afrique est étroitement lié à l'émergence des investissements en provenance des économies émergentes, et plus particulièrement de la Chine, de l'Inde, du Brésil, de l'Afrique du Sud et de la Russie, toutes à la recherche de métaux de bases afin de soutenir leurs développements industriels respectifs. L'augmentation de la demande en métaux de base juxtaposée à l'accroissement du nombre de sociétés d'exploration a entraîné l'expansion des projets au-delà des sites miniers traditionnels tels que le Ghana, le Mali et la Tanzanie pour profiter aux États dits faillis ou en reconstruction comme la RDC, la Guinée Conakry ou bien encore le Liberia. De toute évidence, la Chine, première importatrice de produits miniers du continent a vu sa part passer de 7 % à 39 % entre 2000 et 2009. Cette nouvelle tendance a d'une part entrainé la hausse des prix des ressources minières, ce qui a eu pour effet de stimuler les investissements mondiaux dans cette industrie; mais également favorisé le rééquilibrage des rapports de force entre les gouvernements africains exportateurs de ressources extractives et les multinationales minières.

Pour sa part, la Commission économique pour l'Afrique rattaché aux Nations Unies (CEA) a énuméré dans un rapport datant de 2009 une liste d'enjeux auxquels sont confrontés les pays africains riches en ressources minières. Parmi ceux-là, l'efficacité et la transparence des régimes réglementaires ; la transparence et l'obligation de rendre des comptes ; l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ainsi que la valeur ajoutée, recherche et développement et informations technologiques et renforcement des capacités humaines et institutionnelles²⁸.

Les prochaines lignes ont pour ambition d'attirer l'attention du nouveau gouvernement en place au Canada quant aux potentiels débouchés commerciaux, d'investissements directs étrangers et développement des capacités humaines et institutionnels qu'offre l'Afrique subsaharienne. En effet, celui-ci constitue un marché en plein essor doté d'une main d'œuvre compétitive et des ressources naturelles encore sous-exploitées nécessitant d'être transformées et valorisées par les pays africains. Deux conditions essentielles pour une croissance inclusive à l'échelle du continent africain et une participation accrue de celui-ci dans les flux de la mondialisation.

4. Recommandations

Le Canada et la Vision Minière Africaine (VMA) pour un partenariat durable

 $^{28. \} NATIONS \ UNIES, 2009 \ http://www.uncsd2012.org/content/documents/AficanReviewReport-on-MiningSummaryFR.pdf$

Le gouvernement Trudeau devrait s'investir davantage dans le secteur minier en Afrique en respectant l'esprit de la Vision Minière Africaine (VMA). Cette initiative adoptée par les chefs d'État et de gouvernement d'Afrique en février 2009, adresse le spectre de l'abondance des ressources naturelles dont regorgent le continent africain et la pauvreté souvent endémique de ses populations. Plus particulièrement, elle favorise la transformation structurelle des économies africaines et la mise en valeur des ressources minières en mettant ces ressources au cœur de la croissance multisectorielle et le développement des marchés des ressources sur le continent. Parmi ses nombreux objectifs figurent la transformation du secteur minier afin qu'il puisse contribuer à une économie africaine industrialisée et concurrentielle à l'échelle mondiale ainsi que le développement des capacités humaines ainsi que des institutions afin d'améliorer la gouvernance du secteur minier – pour garantir une affectation efficace de la rente tirée de ses ressources.

Néanmoins, la position actuelle du Canada ciblant uniquement les aspects de la VMA liés à ses objectifs de sa politique étrangère, dont la libre circulation des capitaux et la protection des intérêts commerciaux et des investissements par le biais des APPIE et des zones de libreéchange (ZLE) ne saurait être bénéfique pour le continent²⁹. Focalisé sur la croissance et les dimensions de responsabilité sociale des entreprises (RSE), elle ne prend pas en compte la nécessite de création et valorisation du capital humain pour garantir une croissance inclusive. Un rapport publié par l'African Progress Panel en 2013 abonde dans le même sens en reconnaissant la nécessite pour les investissements étrangers dans le secteur extractif d'être générateurs de croissance mais également d'emploi. Ainsi, le Canada devrait mettre plus l'accent dans les initiatives de renforcement de capacité des institutions africaines rentières afin que celles-ci puissent maximiser leurs rentes et poursuivre l'objectif de valorisation de leurs ressources extractives. Le gouvernement canadien s'investit déjà dans plusieurs initiatives notamment auprès du Centre africain du développement de l'industrie minière³⁰ auquel le premier ministre Stephen Harper s'était engagé, en 2013, à apporter une contribution de 15,3 millions de dollars pendant cinq ans. Le Canada devrait s'investir davantage dans cette initiative tant sur le plan financier qu'au niveau de l'expertise afin de se démarquer de la compétition chinoise, entre autre, en tissant des liens étroits avec les Etats rentiers africain. Ainsi, le Canada aura pour prestige d'accompagner le processus de transformation structurelle en Afrique tout en assurant la pérennisation de ses investissements au sein du secteur minier à travers le continent.

^{29.} La Vision minière pour l'Afrique : Un programme de développement transformateur. http://www.ccic.ca/_files/fr/working_groups/2013-01-02-AMV_backgrounder.pdf

^{30.} Le Centre est chargé de la coordination de la VMA et cette contribution est donc perçue comme une avancée positive pour la mise en œuvre de la VMA.

Une diaspora africaine comme levier de la croissance et de la prospérité

Le Canada bénéficie d'une diaspora africaine, afin d'accompagner les pays africains dans ses initiatives de renforcement des capacités humaines et institutionnelles. En effet, celleci est désormais la minorité ethnique détenant le plus fort taux de croissance au Canada derrière les communautés chinoises et Sud-asiatique. En 2014, les cinq plus importantes sources d'immigration en provenance d'Afrique subsaharienne étaient le Nigeria (4,161), le Cameroun (2,013), l'Erythrée (1,977), la RDC (1,749) et la Somalie (1.532)³¹. Au total, le Canada a accueilli 30,738 immigrants provenant de 43 Etats africains dont la majorité a choisi de s'établir en Ontario, au Québec et au Manitoba. Notamment, la diaspora africaine au Canada pourrait servir de relai pour le gouvernement canadien en matière de développement des réseaux d'affaires et de compétences entre le Canada et leurs pays d'origines. Pour la plupart, les membres de cette diaspora ont réussi à se réaliser dans divers domaines d'emploi issus des secteurs sociaux, les infrastructures, l'agriculture, les ressources naturelles et l'entreprenariat et les reformes du secteur public. Des domaines dans lesquels le Canada détient une solide expertise dont l'Afrique subsaharienne a besoin pour atteindre l'objectif de la transformation structurelle. Les autorités compétentes canadiennes devraient s'intéresser davantage aux associations de professionnelles telles que le Réseau des professionnels Africains (REPAF) et les chambres de commerce représentant des pays africains avec lesquels le Canada détient des intérêts économiques conséquents. La plupart du temps, les membres de ces organisations sont des professionnels chevronnés détenant des relations étroites avec les autorités de leurs pays respectifs. Par conséquent, ils sont mieux positionnés pour offrir des recommandations et des suggestions quant à l'approche devant être adoptée vis à vis de leur continent. Ainsi, les décideurs canadiens devraient davantage mettre à contribution ces organisations compétentes issues de la diaspora africaine et désireuses de soutenir la pérennisation des investissements canadiens, tout en relevant les nombreux défis liés à la transformation structurelle du continent.

Conclusion

L'Afrique est désormais dans un cycle de croissance économique sans précédent avec les défis que cela comporte. Pour que ce continent puisse occuper une place influente dans les affaires mondiales, il ne doit plus se contenter d'être le grenier du monde mais plutôt

^{31.}Immigration et citoyenneté Canada, Faits et Chiffres: Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires, 2014. http://www.cic.gc.ca/english/resources/statistics/facts2014/permanent/10.asp

emboiter le pas de la transformation structurelle. Cela nécessite des investissements considérables dans le capital humain, dans les infrastructures hydroélectriques, routières et urbaines mais également dans la valorisation des ressources naturelles (agricole, ressource minières) du continent. Ainsi, cette note a tenté de démontrer que le Canada, au-delà d'une diplomatie économique strictement accès sur les intérêts commerciaux, détient les atouts nécessaires afin de soutenir l'Afrique sur le chemin de l'industrialisation, en l'occurrence une diaspora africaine de plus en plus nombreuse et hautement qualifiée et une expertise de renommée mondiale dans la gestion et mise en valeur des ressources naturelles. Une telle démarche irait de pair avec la pérennisation et prospérité de ses investissements dans le secteur des ressources naturelles en Afrique. De tels atouts permettraient au Canada de se singulariser face à une compétition accrue des pays dits émergents comme le Brésil, la Chine et l'Inde qui, désormais, se taillent la part du lion sur le continent africain, raflant des parts considérables de marchés comme ce fut le cas il y a quelques années avec les anciennes puissances coloniales. Des lors, il incombe aux dirigeants africains de déterminer leurs priorités afin d'adopter une vision stratégique propice à l'industrialisation du continent.

Benjamin K. Musampa.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale (2016), Renforcer la résilience des plus vulnérables face aux risques climatiques et aux catastrophes, (En ligne), http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/01/05/scaling-up-climate-and-disaster-resilience-for-the-worlds-most-vulnerable?, Accédé le 05 Février 2016
- BANQUE MONDIALE, 2015. Africa's Pulse, Octobre 2015 Volume, 12, pp.52.
- BHUSHAN, A, 2013, Les ressources naturelles du Canada et de l'Afrique : principales caractéristiques pour 2013. Institut Nord-Sud, pp.19 http://www.nsi-ins.ca/wp-content/uploads/2014/05/Report-Canada-and-Africas-Natural-Resources-FRENCH.pdf
- CAMPBELL, B, LAFORCE, M, 2010. La réforme des cadres réglementaires dans le secteur minier : les expériences canadienne etafricaine mises en perspective, Recherches amérindiennes au Québec, vol. 40, n° 3, 2010, p. 69-84. http://id.erudit.org/iderudit/1009370ar
- CHAVAGNEUX, C, 1999. La diplomatie économique plus seulement une affaire d'Etats. Revue Pouvoirs, vol. 88, p 32-42.
- DENECE, E, 2011. Diplomatie économique et compétition des États , Géoéconomie 2011/1 (n° 56), p. 71-78.
- FONTAINE, K, 2013. Le néo-conservatisme en politique étrangère canadienne : Une rhétorique en action? Université d'Ottawa, pp. 72
- FORUM AFRIQUE-CANADA, 2013, La Vision minière pour l>Afrique : Un programme de développement transformateur. pp. 12

http://www.ccic.ca/ files/fr/working groups/2013-01-02-AMV backgrounder.pdf

- HERAUX, B. 2013. Capitale minière : Comment le Canada a transformé ses richesses naturelles en avantage concurrentiel mondial. La Chambre de commerce du Canada, pp. 57 http://mining.ca/sites/default/files/documents/ChambredecommerceCapitalminiere.pdf
- MASSIE, J, ROUSSEL, S, 2008 Au service de l'unité: Le rôle des mythes en politique étrangère canadiennes, CANADIAN FOREIGN POLICY/LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA, Volume 14, no 2, p 67-93. http://www3.carleton.ca/cfpj/CFP%2014-2%20-%20Article%205%20Massie%20Roussel.pdf
- MUSAMPA, B, 2015, Enjeux et perspectives de renégociations des contrats miniers en Afrique subsaharienne : Le cas de la République démocratique du Congo. THINKING AFRICA, (NAP 29) http://www.thinkingafrica. org/V2/wp-content/uploads/2015/06/NAP-29.pdf
- MAECI, 2013. Plan d'action sur les marchés mondiaux : La stratégie commerciale pour créer des emplois et des occasions pour les Canadiens pp.74.

MEDHORA, R, SAMMY, Y, 2013. "Canada Among Nations 2013, Canada-Africa Relations: Looking Back, Looking Ahead," CIGI and NPSIA, pp.252.

MORIN, D, ROUSSEL, S, 2014. Autopsie de la politique étrangère de Stephen Harper: un examen préliminaire, Canadian Foreign Policy Journal, 20:1, 1-8, DOI: http://dx.doi.org/10.1080/11926422.2014.912669 (En ligne) STRANGE, S, 2011.Le retrait de l>Etat. La dispersion du pouvoir dans l>économie mondiale,